

MARCHÉS PUBLICS

Var



Avis d'attribution

Procédure adaptée
Services

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

M. Frédéric MASQUELIER - Président

624 Chemin Aurélien

83700 SAINT RAPHAEL

Tél : 04 94 19 31 00

mél : marchespublics@esterelcotedazur-agglo.fr

web : <https://esterelcotedazur-agglo.fr>

SIRET 20003531900108

Objet : MARCHÉ D'ASSURANCE - RELANCE LOT N°3 "RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES"

Référence acheteur : 2025A008

CPV Principale : 66516000 - Services d'assurance responsabilité civile

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

50 % Nature et étendue des garanties

10 % Modalités et procédure de gestion des dossiers

40 % Prix

Attribution :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 11/03/26

Marché n° : 25PF0003

BEAH GROUP, 16-18 RUE DE LONDRES, 75009 PARIS

Montant HT : 136.141,72 €

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires :

Montant annuel s'établissant à 34.035,43 € HT détaillé comme suit : variante imposée n°1 : 27.785,43 € HT + PSE n°2 : 6.277 € HT

Procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 - 83041 Toulon - Cedex 9

Tél : 0494427930 - Fax : 0494427989

greffe.ta-toulon@juradm.fr

Renseignements sur l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <https://www.marches-publics.info>

Envoi à la publication le 13/03/26

(MP53191)

URBANISME

Var



Commune des Arcs-sur-Argens AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un complexe sportif et culturel

Le Maire des Arcs-sur-Argens a ordonné par arrêté n°P-6/2026 du 10 mars 2026, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal pour permettre la création d'un complexe sportif et culturel prévu dans le programme des Petites Villes de Demain, reclasser la zone 2AUC en zones naturelles et agricoles et corriger des erreurs matérielles.

Mme Mireille GAIERO a été désignée par le Tribunal Administratif de Toulon en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera

du 9 avril, 8h30, au 12 mai 2026, 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier est consultable par le public à la Mairie des Arcs aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr/> (incluant les observations dématérialisées)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra communiquer ses observations :

- sur le registre d'enquête en mairie ou par courrier électronique à : urbanisme@lesarcssurargens.fr, (avec mention de l'objet du courriel suivant : « Observation DP MEC du PLU pour commissaire enquêteur »)

- ou par courrier à destination de :

Mme le Commissaire Enquêteur
MAIRIE DES ARCS-SUR-ARGENS
Place Général de Gaulle
83460 LES ARCS SUR ARGENS

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes les :

- 09 et 28 avril de 9h à 12h
- 14 avril, 4 et 12 mai de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la MAIRIE DES ARCS-SUR-ARGENS pendant un an et sur le site internet de la ville. (EP53194)

ANNONCES LÉGALES A PUBLIER
DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT
Nous pouvons assurer la publication de
vos annonces légales dans toute la France

annonces@legal2digital.fr

Legal 2 digital

ANNONCES & FORMALITÉS

Vous êtes un professionnel du chiffre ?

Experts-comptables, **améliorez votre productivité** Externalisez vos formalités juridiques et vos annonces légales en nous en déléguant la gestion. **Découvrez nos services :**

- Annonces légales
- Formalités juridiques

legal2digital.fr